

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2081

DANS CE NUMÉRO

---

Edition du  
01 juin 2015

**Prévoyance vieillesse 2020: les femmes contre les retraités?** (Jean-Daniel Delley)

Le jeu dangereux d'une certaine gauche syndicale

**Votations du 14 juin: diagnostic préimplantatoire – le retour** (Gérard Escher)

Comment opinion publique et législation réagissent face aux avancées scientifiques

**Les électriciens à la mangeoire** (Jean-Daniel Delley)

Tous se pressent au guichet des subventions. Mais c'est pour camoufler leur gestion défailante

**Mieux répartir la charge fiscale** (Lucien Erard)

Le contexte international comme l'intérêt national plaident pour cesser de ménager les multinationales et les riches contribuables

# Prévoyance vieillesse 2020: les femmes contre les retraités?

Le jeu dangereux d'une certaine gauche syndicale

Jean-Daniel Delley - 26 mai 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27666>

Le projet de réforme de la prévoyance vieillesse doit déjà affronter les résistances de la droite hostile à toute consolidation des prestations sociales. Mais une partie de la gauche tire également à boulets rouges sur ce projet, en invoquant l'inégalité salariale entre hommes et femmes; une stratégie jusqu'au-boutiste qui, à terme, pénaliserait les retraités.

A gauche, les syndicats mènent la résistance contre le projet [Prévoyance vieillesse 2020](#). D'emblée, l'Union syndicale suisse a annoncé son opposition au relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Alain Berset, responsable du dossier, est [régulièrement sifflé](#), voire hué, lors des congrès syndicaux où il se risque à exposer les grandes lignes de la réforme. Alors même que [l'opinion publique](#), elle, semble assez largement acquise.

Le 7 mars dernier, la [manifestation nationale des femmes](#) s'est déroulée sous le signe de l'égalité salariale et du refus de la retraite à 65 ans pour les femmes. [Un collectif](#) de syndicats, de partis et de diverses organisations - l'extrême gauche y est fortement représentée - appelle à une manifestation le 30 mai à Lausanne avec le slogan «*Pas d'économie sur le dos des femmes*».

## L'acquis ou le double

Le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale garanti par la Constitution fédérale (art. 8) n'est toujours pas réalisé. L'écart entre hommes et femmes est encore de [8,7%](#) (mais pas de 20% comme le répètent à satiété les adversaires de gauche de la réforme). Même en diminution, cet écart doit disparaître. Faut-il pour autant en faire une condition de l'égalisation de l'âge de la retraite des hommes et des femmes?

L'Office fédéral des assurances sociales a publié une feuille d'information (pas encore disponible sur son site) qui recense les avantages dont bénéficient les femmes. L'AVS est une assurance fortement redistributive. Non seulement des riches vers les pauvres - les salaires soumis à cotisations ne sont pas plafonnés alors que la rente maximale ne représente que le double de la rente minimale -, mais également des hommes vers les femmes. En effet, ces dernières ne versent que 33% des cotisations, alors qu'elles bénéficient de 57% des rentes versées durant près de quatre ans de plus que les hommes, espérance de vie supérieure oblige.

Celles et ceux qui s'indignent savent-ils qu'à l'[introduction de l'AVS](#), en 1948, le droit à la

retraite fut fixé à 65 ans pour les hommes comme pour les femmes? En 1957, la situation financière de l'AVS aidant, les femmes obtinrent la retraite à 63 ans, puis en 1964 à 62 ans. Avec l'argument que leurs capacités physiques déclinaient plus rapidement que celles des hommes. Cette perception du «*sexe faible*» se reflétait également dans l'absence d'un droit à la rente de la femme mariée et dans le droit à une rente de veuve, qu'elle ait ou non des enfants à charge.

## Sus au patriarcat

Il est pour le moins paradoxal de voir des milieux dits progressistes s'accrocher aujourd'hui à un modèle familial patriarcal dépassé - ils fustigent même la suppression de la rente de veuve pour les femmes sans enfant prévue par la réforme.

La gauche syndicale opposée à la réforme croit pouvoir répéter les succès de 2004 et 2010. En 2004, le peuple avait refusé sèchement de relever à 65 ans l'âge de la retraite des femmes. Et en 2010, il rejetait plus vigoureusement encore une réduction du taux de conversion des avoirs du deuxième pilier. Dans les deux cas, le Conseil fédéral et la majorité parlementaire avaient tenté de passer en force, sans daigner offrir la moindre compensation: flexibilisation de

l'âge de la retraite, transparence et contrôle de la gestion du deuxième pilier, par exemple.

En 1995 par contre, les syndicats échouèrent à contrer le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans. La direction du parti socialiste voulait faire cause commune avec eux. Mais un référendum interne révéla un large soutien des militants à cette réforme qui introduisait notamment les bonifications d'éducation et de prise en charge et le *splitting* des rentes. Réforme acceptée finalement en votation

populaire.

Le projet de réforme en jeu aujourd'hui est loin d'être parfait. Mais il se distingue par la recherche d'un équilibre entre sacrifices demandés et améliorations ([DP 2061](#)). Ainsi l'égalisation de l'âge de la retraite se conjugue pour les femmes avec l'accès sans entrave au deuxième pilier et la retraite flexible. Dénoncer Alain Berset, exiger le retour du projet de réforme à son expéditeur ne modifieront pas le rapport de force, aujourd'hui peu favorable à des percées

sociales significatives.

Peut-être sera-t-il encore possible à la conjonction des doctrinaires de droite et de gauche de gagner l'une ou l'autre votation référendaire. Mais la défense des acquis qui aura motivé certains à ne rien lâcher ne résistera pas longtemps aux besoins financiers à venir de la prévoyance vieillesse. Plus ces besoins se feront impérieux, plus les réformes risquent de frapper durement les assurés. Et de le faire sans leur concéder la moindre compensation.

## Votations du 14 juin: diagnostic préimplantatoire – le retour

Comment opinion publique et législation réagissent face aux avancées scientifiques

Gérard Escher - 31 mai 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27680>

La première naissance, en Grande-Bretagne, d'un bébé sain après fertilisation *in vitro* et diagnostic préimplantatoire (pour prévenir une mucoviscidose) fut [rendue publique](#) en septembre 1992.

Six mois plus tôt, le peuple et les cantons avaient adopté, à une grande majorité, l'article 24novies (aujourd'hui [art. 119](#)) de la Constitution fédérale, dont la révision est au programme des votations de ce 14 juin.

### Un débat bien balisé

Politique et technologie médicale ont donc eu le temps

de s'approprier, le débat n'ayant en fait jamais cessé depuis 1987 avec le dépôt de l'initiative fédérale [«contre l'application abusive des techniques de reproduction et de manipulation génétique à l'espèce humaine»](#). Une décision importante est prise en 2000, lorsque 71,8% des votants et la totalité des cantons [refusent d'interdire](#) la fertilisation *in vitro*.

La votation du 14 juin est une mise à jour du cadre juridique. Il y a 23 ans, limiter le nombre d'embryons pouvant être développés *in vitro* pour la procréation médicalement assistée à ceux pouvant être

*immédiatement implantés* correspondait à une nécessaire mesure de prudence. La loi sur la procréation médicalement assistée limita ensuite le nombre à trois. Aujourd'hui, le nouvel article constitutionnel propose de remplacer la limitation à «trois» par «le nombre d'ovules nécessaires».

On fait donc confiance à la médecine, sachant que la fertilisation *in vitro* est devenue une intervention de routine, dans un marché bien établi et largement en mains privées. Entre le premier «bébé éprouvette» né en 1978 et le prix Nobel décerné en 2010 à [l'inventeur](#) de cette technique,

cinq millions de bébés ont vu le jour grâce à la fertilisation *in vitro* sur quatre milliards de naissances au total. Les naissances après fertilisation *in vitro* restent donc globalement en infime minorité, avec une fréquence de 1,2 pour mille en moyenne mondiale, mais elles sont quinze fois plus fréquentes dans les pays riches comme la Suisse ou le Royaume-Uni.

## La problématique du diagnostic préimplantatoire

L'article constitutionnel voté en 1992 [était compatible](#) avec le diagnostic préimplantatoire (DPI), lequel fut néanmoins interdit dans la [loi sur la procréation médicalement assistée](#) de 1998, par précaution: les conséquences à long terme pour l'embryon examiné n'étaient alors pas connues, des erreurs de diagnostic restaient toujours possibles et le risque d'une sélection de plus en plus étendue des embryons paraissait vraisemblable. Que sait-on aujourd'hui?

A défaut de statistiques consolidées, on peut affirmer que des milliers de bébés sont nés suite à un DPI et qu'au moins 190 maladies dues à la mutation d'un seul gène sont dépistables. La fiabilité est bonne: une [étude pan-européenne](#) a trouvé douze erreurs de diagnostic seulement sur 4'700 cas.

Dans la procréation médicalement assistée, il est fréquent d'introduire de nouvelles procédures sans preuve scientifique solide.

C'est en tout cas [l'avis de Hans Evers](#), ancien président de la [Société européenne de reproduction humaine et d'embryologie](#). Ainsi le dépistage - introduit à large échelle - de l'aneuploïdie (trisomies) par immunofluorescence détectait bien les aneuploïdies, mais avait aussi eu pour effet de [réduire plutôt que d'augmenter](#) les chances d'une grossesse; cette méthode a été abandonnée.

Patients comme cliniques font naturellement pression pour introduire les dernières innovations, malgré la difficulté d'organiser des essais multicentriques au vu de la fragmentation et de la privatisation du secteur ainsi que de l'hétérogénéité des situations légales qui compliquent la recherche clinique. Tout cela freine les bonnes pratiques fondées sur des preuves scientifiques. Or les couples infertiles, très vulnérables, devraient faire l'objet d'une attention particulière et pouvoir bénéficier exclusivement de traitements scientifiquement éprouvés.

## Des développements futurs à contrôler

Procréer *in vitro* et choisir les «bons» embryons par DPI deviendra-t-il la norme pour l'espèce humaine? La vice-présidente de Facebook ne conseille-t-elle pas aux femmes de congeler des ovules, pour faire des enfants après une longue carrière épanouissante? Mais il faut le savoir: en 35 ans

de disponibilité, la fertilisation *in vitro* est demeurée une pratique marginale. Et si l'on craint une dérive, on pourrait la contrer par des congés parentaux adéquats et généreux.

Dans un proche avenir, l'analyse systématique du génome complet de l'embryon sera routinière. Cependant la dérive vers la sélection d'enfants «*beaux et intelligents*» n'est guère à craindre, dans la mesure où l'information génétique s'avère trop complexe ou brouillée pour décider; de même pour le dépistage de susceptibilités à des maladies complexes comme l'autisme. Au vu du nombre et de la variété des risques possibles dévoilés par l'analyse génomique, il faudra peut-être protéger enfants et parents en ne dévoilant qu'un nombre prédéfini d'informations et donc en pratiquant le droit à l'oubli génomique.

Finalement, passera-t-on du diagnostic à la correction préimplantatoire? C'est théoriquement possible avec des techniques récentes comme [CRISPR](#). L'application clinique semble lointaine, mais des chercheurs chinois viennent d'établir la [preuve de sa faisabilité](#). Modifier le patrimoine génétique d'un embryon - y compris celui de ses (futurs) spermatozoïdes ou ovocytes - est interdit par notre Constitution et par la Convention européenne sur les [droits de l'homme et la biomédecine](#). Mais de nombreux pays extra-européens ne prohibent pas

explicitement une telle intervention.

Plus réjouissante paraît la perspective de combiner diagnostic précoce et thérapie génique *in utero*, pour la mucoviscidose par exemple, qui

soignerait le bébé à naître de manière ciblée, sans toucher aux cellules germinales.

Pour l'avenir, une ligne de conduite s'impose. D'abord donner le droit à la médecine de reproduction de fonctionner dans les meilleures conditions

possible, en adoptant l'article constitutionnel soumis tout prochainement à votation. Ensuite veiller, dans la législation d'application, à ce que la recherche clinique et la surveillance soient garanties et s'améliorent.

## Les électriciens à la mangeoire

Tous se pressent au guichet des subventions. Mais c'est pour camoufler leur gestion défailante

Jean-Daniel Delley - 01 juin 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27676>

L'appétit vient en mangeant. Alors qu'ils ont déjà obtenu une aide du Conseil national, les électriciens helvétiques reviennent à la charge devant le Conseil des Etats et demandent plus. Sous prétexte de sauver l'énergie hydro-électrique, ils veulent en réalité faire payer aux consommateurs leurs erreurs de gestion.

La grande hydraulique est en danger du fait des distorsions du marché, [prétendent](#) les électriciens. La promotion du solaire en Allemagne est chargée de tous les maux, à quoi s'ajoutent la crise, la stagnation économique et le franc fort. Effectivement les bénéfices des quatre grands – Axpo, Alpiq, FMB et Repower – plongent et les chiffres d'affaires sont à la baisse, ce qui provoque licenciements et restructurations.

Forts de ce diagnostic, les électriciens ont déjà obtenu du Conseil national une aide

annuelle de 57,4 millions de francs pour développer le parc des centrales hydroélectriques ([DP 2049](#)). Encouragés par ce succès, ils font maintenant le siège du Conseil des Etats pour profiter plus encore du fonds de la reprise à prix coûtant (RPC), alimenté par une taxe sur le kWh payée par les consommateurs. L'aide de 57,4 millions devrait passer à 300 millions. Et ils réclament 574 millions supplémentaires pour l'entretien des centrales et le renouvellement des équipements.

Que voilà une arnaque de grande envergure! Au cours de la première décennie de ce siècle, les électriciens ont accumulé des bénéfices considérables grâce au turbinage-pompage qui leur a permis de profiter du différentiel entre le prix de l'énergie de pointe (turbinage) et celui où la demande est faible (pompage). Ils ont alors investi à l'étranger dans la

production électrique à partir du gaz, des investissements hasardeux et à perte.

Aveuglés par les profits du pompage-turbinage, ils ont démarré de nouveaux projets forts coûteux. Des déboires qui ont nécessité d'importants amortissements. L'aide réclamée doit atténuer les effets de cette mauvaise gestion, guidée par le profit plus que par le souci de la sécurité de l'approvisionnement du pays.

Car le coût de production des centrales hydroélectriques existantes reste tout à fait compétitif: de 4,8 à 5,7 centimes le kWh selon [l'analyse](#) du Centre de politique et d'économie énergétiques de l'Ecole polytechnique de Zurich. Par contre le coût du kWh du pompage-turbinage a pris l'ascenseur, à près de 10 centimes. Un kWh trop cher face à l'offre abondante d'électricité.



En réalité, le développement inconsidéré du pompage-turbinage est responsable de la déconfiture financière des électriciens. Eux, qui ne cessent de mettre en cause les subventions à l'électricité photovoltaïque et les distorsions de concurrence

qu'elles provoqueraient, n'ont tout simplement pas anticipé l'évolution du marché et se retrouvent maintenant dans le camp si longtemps décrié des quémandeurs.

Leur incompréhension du

marché est telle qu'ils se proposent d'agrandir le parc des centrales de production – grâce aux subventions attendues –, ce qui ne pourra que pousser à la baisse le prix de l'électricité et affaiblir la rentabilité de leurs installations.

## Mieux répartir la charge fiscale

Le contexte international comme l'intérêt national plaident pour cesser de ménager les multinationales et les riches contribuables

*Lucien Erard - 28 mai 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27671>*

La Suisse a depuis longtemps réussi à attirer de riches contribuables en leur offrant des avantages fiscaux plus substantiels que ceux concédés dans la quasi-totalité des pays du monde. Avec un certain succès pour les personnes physiques au bénéfice de forfaits fiscaux extrêmement favorables. Avec un réel succès aussi pour de grandes multinationales dont les bénéfices demeurent en général peu imposés, voire pas du tout dans certains cantons.

Résultat: une structure des impôts peu compatible avec les grands principes de la fiscalité helvétique – égalité devant l'impôt, justice fiscale – dont profitent avant tout les plus fortunés. Comme on le voit aujourd'hui avec l'impôt sur les successions ou avec celui sur les gains en capitaux, toutes les tentatives pour imposer davantage les plus riches se heurtent à la menace de les

voir quitter la Suisse, quand on n'évoque pas directement les risques de pertes d'emplois, voire de mises en faillite.

Les conséquences de la concurrence fiscale apparaissent évidentes. D'une part, la classe moyenne se trouve durement imposée, avec des charges variant d'ailleurs fortement d'un canton à l'autre et, d'autre part, les collectivités publiques se voient contraintes de couper dans leurs dépenses. Les plus défavorisés sont les premiers touchés: on réduit l'aide sociale, les prestations en cas d'invalidité et de chômage. Mais on hypothèque aussi l'avenir en réduisant les dépenses de formation et en s'attaquant à l'AVS ainsi qu'au deuxième pilier.

### Repenser notre fiscalité

Il est grand temps de repenser notre fiscalité. D'abord parce que la communauté

internationale a décidé de changer les règles du jeu en imposant les entreprises là où elles gagnent de l'argent et en échangeant leurs informations sur la fortune et les revenus de leurs contribuables respectifs. Ensuite parce que les inégalités croissantes entre les plus riches et la majorité de la population deviennent, en Suisse comme dans les autres pays de l'OCDE, dangereuses pour nos économies.

Un récent [rapport de l'OCDE](#) rappelle que les 10% les plus riches possèdent 50% des valeurs alors que les 40% les plus pauvres n'en détiennent que 3%. Il démontre combien les inégalités s'avèrent pernicieuses aussi bien pour l'équilibre social et politique d'un pays que pour le fonctionnement de son économie. C'est avant tout la paupérisation de la classe moyenne qu'il faut combattre. Car elle s'accompagne d'une

détérioration des conditions de travail - un tiers des emplois au sein de l'OCDE sont à temps partiel ou précaires - ainsi que d'une dégradation de la formation scolaire et professionnelle. Comme si ces dégâts ne suffisaient pas, il s'y ajoute une nette réduction de la mobilité sociale.

Pour l'OCDE, c'est d'abord la fiscalité qu'il faut aménager. C'est chez les hauts revenus et dans les entreprises qu'il faut chercher les moyens de financer les dépenses sociales, le renforcement de la formation et de la recherche ainsi que les investissements dans les transports, le développement territorial et celui des énergies

renouvelables.

Faire des ponts d'or aux plus riches - particuliers et entreprises - revient à creuser l'écart avec la classe moyenne et plus encore avec tous ceux qui ont besoin de l'aide de l'Etat. Il faut démasquer ceux qui ont pour seul souci de défendre leurs privilèges. Il faut que les cantons renoncent à réduire drastiquement, comme ils en ont l'intention, leur impôt sur les bénéficiaires des personnes morales.

Ceux qui agitent l'opinion en prétendant que cet impôt mettrait leur entreprise en péril oublient qu'il frappe les seuls bénéficiaires et n'a donc pas d'effet sur les coûts de

production ni le chiffre d'affaires. Il devient urgent que le Conseil fédéral propose, comme il en avait l'intention, le prélèvement d'un impôt sur les gains en capitaux mobiliers, pour ne pas laisser des gens s'enrichir sans devoir à l'Etat davantage que quelques pour-mille d'impôt sur la fortune. Et il importe que, partout en Suisse, les héritiers cèdent à la collectivité 20% des montants dépassant les deux millions de francs.

Aucune de ces exigences ne remettrait en cause la compétitivité fiscale de notre pays ni les avantages dont profitent ceux qui viennent abriter leur fortune chez nous.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **Prévoyance vieillesse 2020: les femmes contre les retraités?**

[http://www.bsv.admin.ch/altersvorsorge\\_2020/index.html?lang=fr](http://www.bsv.admin.ch/altersvorsorge_2020/index.html?lang=fr)

<http://www.lenouvelliste.ch/fr/en-continu/alain-beret-siffle-par-le-syndicat-unia-pour-ses-plans-de-retraites-479-1078262>

<http://www.pro-senectute.ch/fr/medias/communiqués-de-presse/news-details/news/altersreform-2020-mehrheit-der-schweizer-stimmberechtigten-fuer-die-paket-loesung-stimmvolk-di/156.html>

<http://www.24heures.ch/suisse/milliers-manifestants-egalite-salariale/story/25255452>

<http://www.usv-vaud.ch/>

<http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00068/00548/00560/index.html?lang=fr>  
[http://www.bsv.admin.ch/themen/ahv/00011/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDeoN\\_fGym162epYbg2c\\_JjKbNoKSn6A--](http://www.bsv.admin.ch/themen/ahv/00011/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDeoN_fGym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--)  
<http://www.domainepublic.ch/articles/26952>

### **Votations du 14 juin: diagnostic préimplantatoire - le retour**

<http://www.nejm.org/doi/full/10.1056/NEJM199209243271301>  
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a119>  
<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis182.html>  
<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis241.html>  
[http://www.nobelprize.org/nobel\\_prizes/medicine/laureates/2010/](http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/medicine/laureates/2010/)  
[http://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CB8QFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.bk.admin.ch%2Fdokumentation%2F02574%2F04084%2Findex.html%3Flang%3Dde%26download%3DM3wBPgDB\\_8ull6Du36WenojQ1NTTjaXZnqWfVpzLhmfnapmmc7Zi6rZnqCkklV2fHh9bKbXrZ6lhuDZz8mMps2gpKfo&ei=JOppVZ\\_2LoLMYgOS0IGQCw&usg=AFQjCNEXnvHIabJSVyN2ZmwFS4oEHKI\\_bg&sig2=C6ug\\_V7Zr\\_bRvOwaP7k7RA&bvm=bv.94455598,d.bGQ](http://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CB8QFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.bk.admin.ch%2Fdokumentation%2F02574%2F04084%2Findex.html%3Flang%3Dde%26download%3DM3wBPgDB_8ull6Du36WenojQ1NTTjaXZnqWfVpzLhmfnapmmc7Zi6rZnqCkklV2fHh9bKbXrZ6lhuDZz8mMps2gpKfo&ei=JOppVZ_2LoLMYgOS0IGQCw&usg=AFQjCNEXnvHIabJSVyN2ZmwFS4oEHKI_bg&sig2=C6ug_V7Zr_bRvOwaP7k7RA&bvm=bv.94455598,d.bGQ)  
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20001938/index.html>  
<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/24301057>  
<http://dx.doi.org/10.1016/j.rbmo.2013.06.001>  
<http://www.eshre.eu/>  
<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21531751>  
<http://www.nature.com/doifinder/10.1038/nbt.3234>  
<http://link.springer.com/article/10.1007%2Fs13238-015-0153-5>  
<http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/164.htm>

### **Les électriciens à la mangeoire**

<http://www.strom.ch/fr/metanavigation/medias/communiqués-de-presse/media-detail/news/bundesstatistik-unterstreicht-den-wert-der-schweizer-wasserkraft.html>  
<http://www.domainepublic.ch/articles/26266>  
<http://www.infosperber.ch/data/attachements/CEPE-Studie%20%C3%BCber%20die%20Wasserkraft%20vom%20Dezember%202014.pdf>

### **Mieux répartir la charge fiscale**

[http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/employment/in-it-together-why-less-inequality-benefits-all\\_9789264235120-en#page1](http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/employment/in-it-together-why-less-inequality-benefits-all_9789264235120-en#page1)